

Mairie de Prunelli di Fiumorbo

ABBAZIA

20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Tel : 04.95.56.51.10

Marché de fournitures

Acte d'engagement

Objet du marché ordinaire

MOBILIER MAIRIE ANNEXE

Numéro de Marché :

Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, régissant la procédure adaptée.

Article 1 – Contacts

Autorité compétente pour signer le marché : Pierre SIMEON DE BUOCHBERG

Personne désignée pour renseigner les bénéficiaires des nantissements (article 130 du décret relatif aux marchés publics) : Pierre SIMEON DE BUOCHBERG

Comptable assignataire des paiements : TRESORERIE DE PRUNELLI

Adresse : MIGLIACCIARU
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Article 2 – Consultation allotie

Les prestations sont réparties en 5 lots, traités de façon séparée.

Les lots sont les suivants :

- **Lot n°1 : Mobilier salle de mariage**
- **Lot n°2 : Mobilier Chaises**
- **Lot n°3 : Mobilier table conseil municipal**
- **Lot n°4 : Mobilier bureau**
- **Lot n°5 : Mobilier salle d'attente**
- **Lot n°6 : Chaises ergonomique**
-

La présente offre concerne le lot n°

Article 3 – Contractant

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Je suis le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

Je suis le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

Je suis le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

La société désignée ci-dessus est le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

La société désignée ci-dessus est le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe

La société désignée ci-dessus est le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Désigné dans le marché, sous le nom " titulaire " ;

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché.
- M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 4 – Prix (à compléter par le candidat)

Concernant le lot n°1 Mobilier salle de mariage:

Les prestations sont rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- montant HT euros (en chiffres)

- montant HT euros (en lettres)
- euros (en lettres)
- TVA au taux de 10 %
- montant TTC euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en chiffres)
- euros (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

Concernant le lot n°2 Mobilier Chaises:

Les prestations sont rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- montant HT euros (en chiffres)
- montant HT euros (en lettres)
- euros (en lettres)
- TVA au taux de 10 %
- montant TTC euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en chiffres)
- euros (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

Concernant le lot n°3 Mobilier table conseil municipal:

Les prestations sont rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- montant HT euros (en chiffres)
- montant HT euros (en lettres)
- euros (en lettres)
- TVA au taux de 10 %
- montant TTC euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en chiffres)
- euros (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

Concernant le lot n°4 Mobilier bureau:

Les prestations sont rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- montant HT euros (en chiffres)
- montant HT euros (en lettres)
- euros (en lettres)
- TVA au taux de 10 %
- montant TTC euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en chiffres)
- euros (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

Concernant le lot n°5 Mobilier salle d'attente:

Les prestations sont rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- montant HT euros (en chiffres)
- montant HT euros (en lettres)
- euros (en lettres)
- TVA au taux de 10 %
- montant TTC euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en chiffres)
- euros (en lettres)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est annexée à cet acte d'engagement.

Concernant le lot n°6 Chaises ergonomique:

Les prestations sont rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

- montant HT euros (en chiffres)
- montant HT euros (en lettres)
- TVA au taux de 10 %
- montant TTC euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en lettres)

Article 5 – Prix de l'offre(s) variante(s) à l'initiative du candidat

Concernant le lot n°1 Mobilier salle de mariage:

Le renseignement de l'offre de base est obligatoire.

Le nombre de variante pouvant être proposé par le candidat n'est pas limité.

Variantes proposées	Montants HT	taux et montants TVA	Montants TTC

Concernant le lot n°2 Mobilier Chaises:

Le renseignement de l'offre de base est obligatoire.

Le nombre de variante pouvant être proposé par le candidat n'est pas limité.

Variantes proposées	Montants HT	taux et montants TVA	Montants TTC

Concernant le lot n°3 Mobilier table conseil municipal:

Le renseignement de l'offre de base est obligatoire.

Le nombre de variante pouvant être proposé par le candidat n'est pas limité.

Variantes proposées	Montants HT	taux et montants TVA	Montants TTC

--	--	--	--

Concernant le lot n°4 Mobilier bureau:

Le renseignement de l'offre de base est obligatoire.

Le nombre de variante pouvant être proposé par le candidat n'est pas limité.

Variantes proposées	Montants HT	taux et montants TVA	Montants TTC

Concernant le lot n°5 Mobilier salle d'attente:

Le renseignement de l'offre de base est obligatoire.

Le nombre de variante pouvant être proposé par le candidat n'est pas limité.

Variantes proposées	Montants HT	taux et montants TVA	Montants TTC

Concernant le lot n°6 Chaises ergonomiques:

Le renseignement de l'offre de base est obligatoire.

Le nombre de variante pouvant être proposé par le candidat n'est pas limité.

Variantes proposées	Montants HT	taux et montants TVA	Montants TTC

Article 6 – Sous-traitance

Les annexes n°..... à cet acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- montant hors taxes euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de %, soit euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en chiffres)
- montant TTC euros (en chiffres)
- euros (en lettres)

Article 7 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

En cas de paiement sur plusieurs comptes, dupliquer et remplir l'annexe "en cas de réponse en groupement" autant de fois que nécessaire.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en EUROS.

Article 8 – Avances

Conformément à l'article Avance du CCAP le ou les candidats ci-avant désignés :

- refusent de percevoir l'avance
- acceptent de percevoir l'avance

Article 9 – Origine des fournitures

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret relatif aux marchés publics, origine des fournitures en pourcentage de la valeur totale des produits composant l'offre :

- Pays de l'Union européenne, France comprise :%.
- Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) :%.
- Autre :%.

Article 10 – Affirmation sur l'honneur

- J'affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, ne pas tomber
- J'affirme, sous peine de résiliation du marché à ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas
- Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché à nos torts exclusifs, ne pas tomber
- Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, à leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

sous le coup des interdictions énumérées aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées à cet acte d'engagement.

Article 11 – Engagement du candidat

Fait en un seul original

A

le

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature(s) du(des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

Article 12 – Liste des annexes à l'acte d'engagement

- Annexe 1 - En cas de réponse en groupement
- Annexe 2 - En cas de sous-traitance

Article 13 - Acceptation du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

L'offre acceptée pour valoir acte d'engagement est la suivante :

Lot n°1 Mobilier salle de mariage :

Offre de base

La variante

Lot n°2 Mobilier Chaises :

Offre de base

La variante

Lot n°3 Mobilier table conseil municipal :

Offre de base

La variante

Lot n°4 Mobilier bureau :

Offre de base

La variante

Lot n°5 Mobilier salle d'attente :

Offre de base

La variante

Lot n°6 Chaises ergonomiques :

Offre de base

La variante

Pour un montant de : (euros HT)

A.....

le.....

Signature de l'autorité compétente en vertu de délibération en date du 24 mars 2014.

Article 14 - Date d'effet du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A ,
le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité du marché (2)
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
- que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
- et devant être exécutées par en qualité de :
 - cotraitant
 - soustraitant

A ,
le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

Annotations ultérieures éventuelles

Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct. Cette partie non sous-traitée est au maximum de euros TTC.

ANNEXE 1 - En cas de réponse en Groupement

Acheteur : Mairie de Prunelli di Fiumorbo
ABBAZIA
mairie annexe
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
04.95.56.51.10
MOBILIER MAIRIE ANNEXE

Cotraitant n°.... (A reproduire pour chacun des cotraitants)

Désignation du cotraitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

.....

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

En tant que membre du groupement conjoint

En tant que membre du groupement solidaire

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché.
- M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Description des prestations réalisées	Montant HT

Paiement

Les prestations décrites ci-dessus sont payées sur le compte du mandataire solidaire

Les prestations décrites ci-dessus sont payées directement sur le compte suivant

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

ANNEXE 2 - En cas de sous-traitance : Demande d'acceptation d'un sous-traitant (1)

Acheteur : Mairie de Prunelli di Fiumorbo
ABBAZIA
mairie annexe
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
04.95.56.51.10
MOBILIER MAIRIE ANNEXE

Sous-traitant n°.... (A reproduire pour chacun des sous-traitants)

Titulaire :

1/ Désignation du sous-traitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

2/ Description des prestations réalisées

Description des prestations réalisées	Montant HT

3/ Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- date (ou mois) d'établissement des prix :
- modalités de variation des prix :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret relatif aux marchés publics : Pierre SIMEON DE BUOCHBERG
- Comptable assignataire des paiements : TRESORERIE DE PRUNELLI